

LA FORMATION POST PERMIS

La formation post permis est une courte formation de 7 heures, qui s'organise sur une seule journée avec minimum de 6 conducteurs obligatoire.

Cette formation concerne les personnes ayant obtenu un premier permis B (sur boîte manuelle, automatique ou en conduite accompagnée), A1 ou A2.

Les thèmes abordés sont principalement la gestion de situations de conduite complexe, la sécurité et le risque routier, ainsi que les choix et stratégies de mobilités.

Cette journée s'effectue en présence d'autres conducteurs ainsi que d'un intervenant qualifié et diplômé, qui initiera et commentera les débats de groupe qui auront lieu.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroule sur une journée, organisée de la façon suivante :

La matinée : 9h00 Accueil des participants avec un petit-déjeuner.

- Remise d'un questionnaire qui servira aux participants à se présenter à s'auto-évaluer !
- Présentation des participants avec l'aide du questionnaire
- Ouverture d'un débat sur le thème de la perception du risque, idées, encadrée par un intervenant qualifié.
- Une présentation, puis une analyse, de situations de conduite complexes, autour desquelles les conducteurs pourront débattre, à l'aide de leurs connaissances mais aussi de leurs propres expériences.

13h00 Une pause déjeuner (Quartier libre 1h)

L'après-midi : Reprise à 14h avec un débat sur la mobilité et les stratégies de déplacement.

- Présentation d'études de cas de situations caractéristiques que peuvent rencontrer les jeunes conducteurs, notamment lors de sorties. Les scénarios seront élaborés par l'intervenant en charge de l'animation de la journée
- Echange sur différentes options et choix de mobilité des participants ainsi que sur les différents modes de transports existants avec les avantages ainsi que les inconvénients.
- Un bilan de la journée durant lequel le conducteur atteste (via l'attestation de formation) qu'il a pris conscience des risques de la route et des bonnes pratiques à appliquer pour les éviter

17h00 Fin de la formation, remise de l'attestation de formation, explication de la procédure pour SE faire enregistrée auprès de l'ANTS.